

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [annik-bissonnette-cssmb-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/348cbbc4dd52c2ff9bd1b0ff>

Date d'obtention : 2026-03-12 13:15:32

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto propose une approche structurée et éducative pour intervenir lors de situations liées au sextage chez les jeunes. Elle vise d'abord à protéger les élèves, à éviter la judiciarisation inutile et à favoriser la responsabilisation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va changer mes futures interventions en me permettant d'agir de façon plus structurée et réfléchie lors de situations liées au sextage. Elle m'aide à mieux analyser la situation avant d'intervenir, à distinguer les différents rôles des élèves impliqués et à adopter une approche davantage éducative plutôt que seulement disciplinaire.

Elle me rappelle aussi l'importance de protéger les élèves, de soutenir la victime, de responsabiliser les jeunes impliqués et de collaborer avec les partenaires de l'école et les parents lorsque nécessaire.

En résumé, cette formation me donne des repères clairs pour intervenir de manière plus juste, cohérente et adaptée aux situations vécues par les jeunes

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque j'interviens auprès des élèves selon la méthode Sexto, je fais particulièrement attention à protéger la victime et à limiter la diffusion du contenu. Je veille à comprendre rapidement le rôle de chaque élève impliqué (victime, auteur, témoin) afin d'adapter mon intervention de manière juste et proportionnée.

Je m'assure également de respecter la confidentialité, de poser seulement les questions essentielles et de favoriser une approche éducative et responsabilisante plutôt que punitive. Si la situation le nécessite, je réfère immédiatement aux autorités compétentes, comme la police pour les aspects criminels et la DPJ pour les situations mettant en danger l'élève, afin qu'ils prennent le relais de l'enquête et des mesures de protection.

En résumé : je me concentre sur la protection, la responsabilisation et le soutien des élèves, tout en intervenant de façon sécuritaire et éducative, et je laisse les autorités compétentes gérer les aspects légaux ou de protection de l'enfant.